

**Fonds Commun de Placement
BNAC CONFIANCE FCP**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers Arrêtés au 31 décembre 2009**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils sont annexés aux pages 6 et suivantes du présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels :

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **BNAC CONFIANCE FCP** », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Tunis, le 25 Mars 2010

GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN
arrêté au 31/12/2009
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	AC1	250 556	207 499
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		170 750	104 209
b - Obligations et Valeurs assimilées		79 806	103 289
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	253 637	175 922
a - Placements monétaires		252 633	175 273
b - Disponibilités		1 004	649
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	5 959	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		510 152	383 420
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	3 189	2 129
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	5 643	5 633
TOTAL PASSIF		8 832	7 761
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	CP1	495 080	370 265
CP 2 - Sommes distribuables	CP2	6 240	5 394
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 237	5 391
c - Regul Résultat distribuable de la période		1 002	-
ACTIF NET		501 319	370 265
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		510 152	383 420

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 décembre 2009
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	<i>PR1</i>	9 848	9 670
a - Dividendes		4 995	4 104
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 853	5 566
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	<i>PR2</i>	6 153	6 218
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 001	15 888
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	<i>CH1</i>	- 4 570	- 4 191
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 431	11 697
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	<i>CH2</i>	- 6 194	- 6 306
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 237	5 391
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1 003	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 240	5 391
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 1 003	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		28 097	8 707
* +/- values réalisées sur cession des titres		16 886	2 314
* Frais de négociation		- 158	- 71
RESULTAT NET DE LA PERIODE		50 061	16 341

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos au 31 décembre 2009
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2009	31/12/2008
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>50 061</u>	<u>16 341</u>
a - Résultat d'exploitation	5 237	5 391
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	28 097	8 707
c - +/- values réalisées sur cession de titres	16 886	2 314
d - Frais de négociation de titres	- 158	- 71
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	<u>- 5 393</u>	<u>- 4 489</u>
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	<u>80 992</u>	<u>-</u>
a - Souscriptions	80 992	219 480
* Capital	70 000	210 000
* Régularisation des sommes non distribuables	9 990	9 480
* Régularisations des sommes distribuables	1 002	-
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-	- 219 480
* Capital	-	- 210 000
* Régularisation des sommes non distribuables	-	- 9 480
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	125 660	11 852
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	375 659	363 807
b - En fin de période	501 319	375 659
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	3 600	3 600
b - En fin de période	4 300	3 600
VALEUR LIQUIDATIVE	116,585	104,349
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	13,737%	4,49%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2009****I - Présentation de la société**

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement ayant un capital de 360 000,000 DT. Il a pour objet la gestion de portefeuille titre. La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

II - Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2009 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par le Fonds Commun de Placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3- Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale majorés des intérêts courus.

4- Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

ACTIFS**AC1 - PORTEFEUILLE TITRES**

Au 31 décembre 2009, cette rubrique présente un solde de 250 556 DT contre 207 499 DT au 31 décembre 2008. Le

détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés (1)	170 750	104 209
Obligations et Valeurs assimilées (2)	79 806	103 289
Total	250 556	207 499

(1): Au 31 décembre 2009, le solde des actions et valeurs assimilées s'élève à 170 750 DT contre 104 209 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% de L'Actif Net
ABNS9	27	1 279,620	1 279,611	0,255
AMEN BANK	306	12 494,560	16 040,520	2,492
ARTES	1 000	11 870,000	12 084,000	2,368
ATTIJ BANK	500	10 950,000	10 734,500	2,184
BH	300	7 470,000	8 269,200	0,001
BT	150	11 255,000	14 542,500	2,245
ESSOUKNA	1 808	8 769,040	9 732,464	1,749
MONOPRIX	180	12 789,000	41 865,480	2,551
SFBT	1 539	22 378,350	19 122,075	4,464
SOTUMAG	2 000	3 694,900	3 114,000	0,737
SPDIT	1 300	6 530,000	7 848,100	1,303
TL	500	6 243,023	12 567,000	1,245
TLNS9	135	3 135,510	3 231,900	0,625
TUNISAIR	3 500	9 380,000	8 701,000	1,871
ABDA09	333	1 351,980	1 388,610	0,000
TLS92	635	234,950	228,600	0,047
Total	14 213	129 825,933	170 749,560	25,897

(2) : Au 31 décembre 2009, le solde des obligations et valeurs assimilées s'élève à 79 806 DT contre 103 289 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% de L'Actif Net
AIL2007	350	21 000,000	21 047,466	4,189
ATL 2007-2	350	21 000,000	21 367,989	4,189
CIL 2007/2	350	28 000,000	29 248,569	5,585
CIL 2008/1	100	8 000,000	8 142,466	1,596
Total	1 150	78 000,000	79 806,490	15,559

AC2 - PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2009, cette rubrique présente un solde de 253 637 DT contre 175 922 DT au 31 décembre 2008. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Placements à terme (1)	252 633	175 273
Disponibilités	1 004	649
Total	253 637	175 922

(1) : Au 31 décembre 2009, le solde des placements à terme s'élève à 252 633 DT contre 175 273 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% de L'Actif Net
TP100116/CP	69	69.000	69 424,366	13,848
TP100226CONF	13	13.000	13 035,464	0,003
TP100310/CP	14	14.000	14 024,762	2,798
TP100312/CP	13	13.000	13 020,803	2,597
TP100320CP	137	137.000	137 126,923	27,353
TP100330CP	6	6.000	6 000,506	1,197
TOTAL	252	252.000	252 632,824	50,394

AC3 - CREANCES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2009, cette rubrique présente un solde de 5 959 DT, qui représente les ventes réalisées au cours de la journée boursière du 31/12/2009.

ACTIF NET ET PASSIFS**CP1 - Capital social :**

Au 31 décembre 2009, le capital social de la société s'élève à 430 000,000 DT, subdivisé en 4 300 parts de copropriété de 100 DT, chacune.

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique CP1 « Capital » s'élève à 495 080 DT contre 370 265 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Capital au 31/12/2008	
- Capital	370 265
- Montant en nominal	360 000
- Nombre de titres	3 600
- Nombre d'actionnaires	8
Souscriptions réalisées	
- Montant	70 000
- Nombre de titres	700
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-
- Moins values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2009	
- Capital	495 079,523
- Montant en nominal	430 000,000
- Sommes non distribuables	65 079,523
- Nombre de titres	4 300
- Nombre d'actionnaires	8

CP2 - Sommes distribuables

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique CP2 « Sommes distribuables » s'élève à 6 240 DT contre 5 394 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Sommes distribuables de l'exercice	5 237	5 391
Régularisation du résultat de la période	1 002	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	3
Total	6 240	5 394

PA1 - Opérateurs Créditeurs

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique « Opérateurs créditeurs » s'élève à 3 189 DT contre 2 129 DT au 31/12/2008, il s'agit des honoraires du dépositaire, du distributeur, du gestionnaire et du commissaire aux comptes.

PA2 - Autres créditeurs divers :

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique « Opérateurs créditeurs » s'élève à 5 643 DT contre 5 633 DT au 31/12/2009, il s'agit des honoraires du CMF.

ETAT DE RESULTAT

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique PR1 « Revenus du portefeuille-titres » s'élève à 9 848 DT contre 9 670 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes	4 995	4 104
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 853	5 566
Total	9 848	9 670

PR2 – Revenus des placements monétaires

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique PR2 « Revenus des placements monétaires » s'élève à 6 153 DT contre 6 218 DT au 31/12/2008. Il s'agit des revenus des Bons du trésor et des placements.

CH1 – Charges de gestion des placements

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique CH1 « Charges de gestion des placements » s'élève à 4 570 DT contre 4 191 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE BNAC	3 324	3 048
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	831	381
REMUNERATION DU DISTRIBUTEUR	415	762
Total	4 570	4 191

CH2 – Autres charges

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique CH2 « Autres charges » s'élève à 6 194 DT contre 6 306 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
REMUNERATION CAC	5 600	5 600
REDEVANCE CMF	415	381
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	100	325
IMPOT & TAXES	77	
Total	6 194	6 306